

Amorce de parcours

Financement



Formation professionnelle continue
Programme régional de formation (PRF AS)

N° de marché : 2023I006S02180

Organisme responsable et contact

IRFREP
Raym PIERRE-EUGENE
07.72.39.33.54
raym.pierreeugene@irfrep.fr

Accès à la formation

Publics visés :

Demandeur d'emploi
Jeune de moins de 26 ans
Personne handicapée
Salarié(e)
Actif(ve) non salarié(e)

Sélection :

Inscription directe ou par un conseiller en insertion professionnelle
Information collective

Niveau d'entrée requis :

Sans niveau spécifique

Conditions d'accès :

Sur prescription ou via la plateforme CMaFormation dans le cadre de l'auto-positionnement.

Prérequis pédagogiques :

La phase de recrutement permet d'appréhender la situation de chacun au regard de la formation et d'apprécier au cas par cas, la pertinence de l'orientation au-delà des critères préétablis. Dans tous les cas, quelle que soit sa situation, chaque candidat doit : - Reconnaître le besoin d'un accompagnement pour construire son projet professionnel, - Montrer de l'intérêt pour une démarche collective de formation, - Être en capacité d'intégrer un groupe de formation

Contrat de professionnalisation possible ?

Non

Objectif de la formation

L'action amorce de parcours offre la possibilité aux publics de retrouver la dynamique et les codes professionnels, de se projeter dans un parcours et de construire un projet professionnel, d'accéder à une formation ou une qualification ou directement à un emploi. La validation du projet professionnel devra tenir compte de la réalité économique et des possibilités d'insertion professionnelle tout en permettant une diversification des choix en matière de secteurs d'activités et de métiers.

Contenu et modalités d'organisation

Accueil, positionnement, contractualisation, bilans - Présentation de l'action, du positionnement, de la contractualisation du parcours. Élaboration du dossier de rémunération. Positionnement : inventaire acquis consolidés en amont de la formation, bilans personnels et professionnels, auto évaluation des compétences transversales. Analyse des positionnements du parcours et de l'état d'avancement du projet/identification des écarts entre la situation actuelle et les objectifs à atteindre. Construction du parcours de formation et rédaction de l'annexe pédagogique. Information sur la VAE, le CLÉA Points d'étape et argumentation du parcours - 21 h Remobilisation formation - Maîtriser d'avantage sa situation pour l'améliorer : aptitudes physiques, hygiène et image, budget, accès et maintien dans le logement, législation du travail et de la formation, institutions et administrations. - Activer les leviers de la mobilisation : valorisation, travail sur les représentations, motivation positive, émotions, changement et deuil, favoriser la prise d'initiatives, droit à l'échec, acquérir et développer les compétences transverses : présentation des 12 compétences, mise en œuvre dans le parcours, importance et enjeux pour la formation et le projet - 280 h Projection professionnelle - Acquérir et développer ses compétences à s'orienter : les 8 compétences mises en œuvre dans le parcours, importance et enjeux pour la formation et le projet - Découvrir les métiers et les secteurs professionnels : environnements socio-économique (marché, territoire) ; connaissance des métiers ; métiers et secteurs porteurs ; représentations du monde du travail, formation, emploi, alternance, insertion par l'activité économique. - Formaliser et déterminer son projet professionnel ; synthèse des informations, organisation et catégorisation, formalisation et choix de deux hypothèses - 140 h Construction professionnelle - Valider son projet professionnel : vérification des hypothèses ; impact de ses décisions sur soi et les autres ; approfondissement de la connaissance des métiers, adéquation attendus du métiers-acquis ou potentiel de l'individu, désir théorique et choix réel. - Élaborer et construire un plan d'action ; détermination des

...
Parcours de formation personnalisable ? Oui Type de parcours Mixte

Validation(s) Visée(s)

> Attestation de fin de formation

Et après ?

Suite de parcours

Non renseigné

Calendrier des sessions

Numéro Carif	Dates de formation	Ville	Organisme de formation	Type d'entrée	CPF	Modalités
00424711	du 22/01/2024 au 12/04/2024	Saintes (17)	IRFREP	Non éligible	FPC	
00424712	du 22/01/2024 au 06/05/2024	Saint-Jean-d'Angély (17)	AXYS	Non éligible	FPC	
00429583	du 05/02/2024 au 26/04/2024	Jonzac (17)	IRFREP	Non éligible	FPC	

00430374	du 11/03/2024 au 24/05/2024	Saintes (17)	IRFREP	Non éligible	FPC
00430373	du 22/04/2024 au 07/08/2024	Saint-Jean-d'Angély (17)	AXYS	Non éligible	FPC
00430372	du 27/05/2024 au 30/08/2024	Saintes (17)	IRFREP	Non éligible	FPC
00488994	du 09/09/2024 au 29/11/2024	Saintes (17)	IRFREP	Non éligible	FPC
00488995	du 09/09/2024 au 23/12/2024	Saint-Jean-d'Angély (17)	AXYS	Non éligible	FPC
00488993	du 18/11/2024 au 07/03/2025	Saint-Jean-d'Angély (17)	AXYS	Non éligible	FPC
00512890	du 13/01/2025 au 04/04/2025	Saint-Jean-d'Angély (17)	AXYS	Non éligible	FPC
00512889	du 20/01/2025 au 11/04/2025	Saintes (17)	IRFREP	Non éligible	FPC
00512885	du 03/03/2025 au 30/05/2025	Saintes (17)	IRFREP	Non éligible	FPC
00512887	du 22/04/2025 au 22/07/2025	Saintes (17)	IRFREP	Non éligible	FPC
00512886	du 28/04/2025 au 25/07/2025	Saint-Jean-d'Angély (17)	AXYS	Non éligible	FPC
00608901	du 08/09/2025 au 28/11/2025	Saint-Jean-d'Angély (17)	AXYS	Non éligible	FPC
00608903	du 15/09/2025 au 08/12/2025	Saintes (17)	IRFREP	Non éligible	FPC
00512888	du 22/09/2025 au 15/12/2025	Jonzac (17)	IRFREP	Non éligible	FPC
00608904	du 29/09/2025 au 19/12/2025	Saint-Jean-d'Angély (17)	AXYS	Non éligible	FPC
00608902	du 29/09/2025 au 19/12/2025	Saintes (17)	IRFREP	Non éligible	FPC

00655533	du 19/01/2026 au 27/03/2026	Saintes (17)	IRFREP	Non éligible	
00655534	du 23/02/2026 au 05/05/2026	Jonzac (17)	IRFREP	Non éligible	
00655535	du 02/03/2026 au 13/05/2026	Saint-Jean- d'Angély (17)	AXYS	Non éligible	
00655536	du 20/04/2026 au 02/07/2026	Saintes (17)	IRFREP	Non éligible	
00655537	du 18/05/2026 au 28/07/2026	Saint-Jean- d'Angély (17)	AXYS	Non éligible	